

Mairie de Vallière

Compte rendu du Conseil Municipal du 7 avril 2017

L'an deux mille dix-sept le sept du mois d'avril à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame Valérie BERTIN, Le Maire.

Conformément à l'article 54 de la loi du 5 Avril 1884, la séance a été publique.

Participent à la séance : Valérie BERTIN, Yvette DESMICHEL, Jacques TOURNIER, Valérie CHAMPEYTIAUD, Gilles ANCEL, Sébastien DUMAÎTRE, Thierry FAZILLE, Gérard COUBRET, Chantal JOUBERT, Dominique BOULENGUEZ, Cédric COUEGNAS, Guillaume BERGERON, Laurence BOULANGER, Laurent CHASTRUSSE ;

Absents excusés : Vincent ASSELINEAU a donné pouvoir à Gilles ANCEL

Monsieur Guillaume BERGERON a été élu secrétaire. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Délibération N°1 : Vote des taxes 2017

Mme Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de considérer les taux d'imposition de l'année 2016, elle propose de reconduire les taux suivants soit :

- **taxe d'habitation : 9,05%,**
- **taxe foncière bâtie : 10.80 %,**
- **taxe foncière non-bâtie : 43,50 %.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de reconduire ces taux pour l'année 2017.

Délibération N°2 : Budget primitif principal – Commune

Le Maire expose au Conseil Municipal le budget principal de la Commune, qui s'établit ainsi :

Section de fonctionnement :

- Dépenses	936 808 €
- Recettes	936 808 €

Section d'investissement :

- Dépenses	778 165.64 €
- Recettes	778 165.64 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget principal de la Commune.

Délibération N°3 : Budget primitif Assainissement 2017

Le Maire expose au Conseil Municipal le budget primitif assainissement, qui s'établit ainsi :

Section d'exploitation :

- Dépenses	46 859.03 €
- Recettes	46 859.03 €

Section d'investissement :

- Dépenses	72 018 €
- Recettes	72 018 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif Assainissement.

Délibération N°4 : Budget primitif – station service 2017

Le Maire expose au Conseil Municipal le budget primitif de la station-service, qui s'établit ainsi :

Section d'exploitation :

- Dépenses	349 238.11 €
- Recettes	349 238.11 €

Section d'investissement :

- Dépenses	80 006.99 €
- Recettes	80 006.99 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif de la station-service.

Délibération N°5 : Attribution marché, lot N°1 Travaux de réhabilitation de l'Eglise (maçonnerie et échafaudage)

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le travail du maître d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de l'Eglise :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, choisit à l'unanimité l'entreprise BOUILLOT SAS – 23150 AHUN GARE pour le lot N° 1 pour un montant de 69 500 € Hors taxe et autorise le Maire :

- A notifier le marché,
- A entreprendre les démarches administratives et réglementaires,
- A signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Délibération N°6 : Attribution marché, lot N°2 Travaux de réhabilitation de l'Eglise (charpente et couverture)

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le travail du maître d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de l'Eglise :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, choisit à l'unanimité l'entreprise EURL MARTINET – Les genêts à 23 160 AZERABLES pour le lot N° 2 pour un montant de 86 107 € Hors taxe et autorise le Maire :

- A notifier le marché,
- A entreprendre les démarches administratives et réglementaires,
- A signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Délibération N°7 : Attribution marché assainissement, lot N°3 Travaux de réhabilitation de l'Eglise (installation campanaire)

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le travail du maître d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de l'Eglise :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, choisit à l'unanimité l'entreprise SA BODET – 49340 TREMENTINES pour le lot N° 3 pour un montant de 18 450 € Hors taxe et autorise le Maire :

- A notifier le marché,
- A entreprendre les démarches administratives et réglementaires,
- A signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Délibération N°8 : Attribution marché assainissement, lot N°4 Travaux de réhabilitation de l'Eglise (vitreaux)

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le travail du maître d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de l'Eglise :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, choisit à l'unanimité l'entreprise ATELIER DU VITRAIL – 10 rue Fernand Malinvaud – BP 185 – 87005 LIMOGES pour le lot N° 4 pour un montant de 40 000 € Hors taxe et autorise le Maire :

- A notifier le marché,
- A entreprendre les démarches administratives et réglementaires,
- A signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Délibération N°9 : Attribution marché assainissement, lot N°5 Travaux de réhabilitation de l'Eglise (paratonnerre)

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le travail du maître d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de l'Eglise :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, choisit à l'unanimité l'entreprise SA BODET – 49340 TREMENTINES pour le lot N° 5 pour un montant de 9 834 € Hors taxe et autorise le Maire :

- A notifier le marché,
- A entreprendre les démarches administratives et réglementaires,
- A signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.